



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBÉRATION N° 2024/51

### OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉMOLITION DE DEUX LOGEMENTS SITUÉS 205 ET 206 CITÉ DE LA GARE PAR LE BAILLEUR MAISONS & CITÉS

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

#### Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

#### Etaient absents :

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN  
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par courrier du 3 Septembre 2024, le bailleur MAISONS & CITÉS a sollicité l'avis du conseil municipal de LIBERCOURT concernant la démolition de deux logements situés au 205 et 206 Cité de la Gare à Libercourt, lui appartenant, cadastré section AT n° 282 et 517.

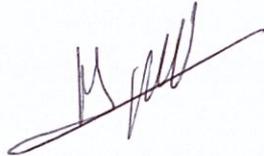
Le conseil municipal,

Après avis favorable de la commission « Prévention – Médiation – Sécurité – Renouvellement Urbain – Travaux – Gestion du Patrimoine – Urbanisme – Cadre de Vie et développement durable » qui s'est réunie le 26 Septembre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse et du plan de situation des logements remis avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, décide :

- 1) d'émettre un avis favorable à la démolition par le bailleur MAISONS & CITÉS de deux logements situés au 205 et 206 Cité de la Gare à Libercourt, lui appartenant, cadastré section AT n° 282 et 517.
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance  
Monsieur Sébastien HOGUET



**Date de publication** : 16 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ....16.OCT. 2024

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

